

(19)



(11)

EP 2 845 961 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.03.2015 Bulletin 2015/11

(51) Int Cl.:
E04B 7/20 (2006.01) **E04D 13/04 (2006.01)**
E04F 13/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14183627.0**

(22) Date de dépôt: **04.09.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Terreal**
92150 Suresnes (FR)

(72) Inventeur: **Male, Philippe**
31500 Toulouse (FR)

(74) Mandataire: **Loyer & Abello**
9, rue Anatole de la Forge
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: **05.09.2013 FR 1358505**

(54) **Bâtiment comportant un toit et un bardage jointifs**

(57) Bâtiment caractérisé par le fait qu'il comporte un toit en tuiles plates (1) mis en jonction avec un bardage également constitué de tuiles plates (101), les tuiles plates (1) du toit et les tuiles plates (101) du bardage étant posées sur des liteaux (2, 102) eux-mêmes posés transversalement sur des plaques ondulées (3, 103), de préférence en acier, de sorte que les eaux pluviales qui s'immiscent entre les tuiles de toit (1) sont recueillies et

s'écoulent au creux des ondes de la plaque ondulée (3) du toit. Un espace (d) est ménagé entre le sommet du bardage et le rebord du toit, espace dans lequel est disposée une gouttière (14) munie d'orifices (15) qui communiquent avec les ondes des plaques ondulées (103) du bardage, de sorte que les eaux pluviales recueillies par le toit s'écoulent derrière le bardage.

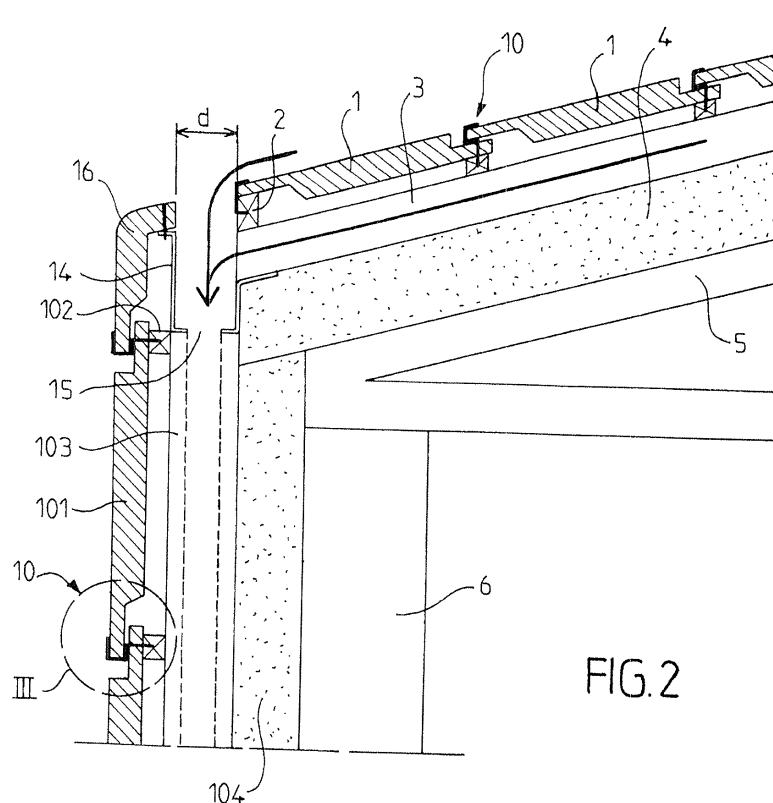


FIG. 2

EP 2 845 961 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un bâtiment comportant un toit en tuiles plates en jonction avec un bardage mural également en tuiles plates.

[0002] De tels toits et bardages sont constitués de tuiles plates assemblées les unes aux autres par un embrèvement longitudinal et un embrèvement latéral.

[0003] De tels embrèvements permettent d'obtenir des surfaces planes régulières, mais de telles surfaces présentent l'inconvénient de ne pas être parfaitement étanches en cas de pluie.

[0004] Afin d'obtenir l'étanchéité nécessaire, les tuiles plates sont posées sur des liteaux eux-mêmes posés transversalement sur des plaques ondulées, de préférence en acier, de sorte que les eaux pluviales qui s'immiscent entre les tuiles sont recueillies et s'écoulent au creux des ondes.

[0005] Le bardage, fait avec les mêmes tuiles, qui fait jonction avec le toit est réalisé de la même façon.

[0006] Une idée à la base de l'invention est d'éviter qu'à la jonction entre le toit et le bardage les eaux pluviales ne s'écoulent le long de la surface du bardage avec, éventuellement, des projections d'eau à l'extérieur de la façade.

[0007] Dans ce but on laisse, à la jonction entre le rebord du toit et le sommet du bardage, un espace suffisant pour que les eaux, qui s'écoulent dans une ou plusieurs des ondes des plaques ondulées disposées sous les tuiles du toit, viennent s'écouler dans les ondes des plaques ondulées placées derrière les tuiles du bardage.

[0008] Il n'y a ainsi aucune projection d'eau à la jonction entre le toit et le bardage et aucun ruissellement le long de la façade du bardage de l'eau provenant du toit, puisque elle s'écoule derrière le bardage.

[0009] L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, détails, caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description suivante de plusieurs modes de réalisation particuliers de l'invention, donnés uniquement à titre illustratif et non limitatif, en référence aux dessins annexés. Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en perspective d'un bâtiment selon un exemple de réalisation de l'invention.

La figure 2 est une vue partielle, en coupe, du bâtiment de la figure 1

La figure 3 est une vue agrandie d'un détail III de la figure 2.

[0010] En se reportant à ces figures on voit que le toit et le bardage sont constitués par des tuiles plates de toit 1, et respectivement des tuiles plates de bardage 101, assemblées les unes aux autres au moyen d'embrèvements 10, latéraux et longitudinaux. Les tuiles 1 et 101 sont portées, au droit des embrèvements 10 latéraux, par des liteaux 2, respectivement 102, eux-mêmes posés transversalement sur des plaques ondulées 3, respecti-

vement 103, de préférence en métal, de l'acier par exemple. Les plaques ondulées 3 du toit sont posées sur un matériau isolant 4, lui-même porté par une charpente 5, soutenue par un mur 6. Les plaques ondulées 103 du bardage mural sont posées contre un matériau isolant 104 revêtant une surface extérieure du mur 6.

[0011] Les plaques ondulées 3 recueillent les eaux de pluie qui s'immiscent entre les tuiles 1 au niveau des embrèvements 10

[0012] Sur la figure 3 on voit qu'au niveau de leurs embrèvements 10 latéraux les tuiles de bardage 1 sont assemblées les unes aux autres au moyen d'une pièce de liaison 11 comportant une goulotte 12 dans laquelle vient s'encastrier la partie amincie d'une tuile supérieure 101 ainsi qu'un clou 13 traversant la partie amincie de la tuile inférieure 101.

[0013] Le toit peut être réalisé de la même façon que le bardage mural.

[0014] On réalise un bâtiment ayant un aspect particulier en mettant bout-à-bout un toit et un bardage ainsi réalisés.

[0015] L'évacuation des eaux recueillies par les ondes des plaques ondulées 3 du toit est mise en oeuvre de manière à éviter que ces eaux ne coulent sur la façade du bardage, avec en plus le risque de projections lors de fortes pluies.

[0016] A cette fin, on ménage à la jonction entre le toit et le bardage, un espace suffisant pour y déposer une gouttière 14 munie d'un ou plusieurs orifices 15 déversant l'eau dans une ou plusieurs des ondes des plaques ondulées 103 du bardage. De cette façon les eaux pluviales s'écoulent derrière le bardage.

[0017] Sur la figure 2 on voit que les tuiles 101 du bardage sont éloignées du bord du toit d'une distance « d », de préférence égale à l'épaisseur de la plaque ondulée 103 du bardage. Dans l'espace ainsi ménagé est disposée une gouttière 14 munie d'un ou plusieurs orifices 15 communiquant chacun avec une onde de la plaque 103 du bardage.

[0018] De préférence, afin de masquer cette gouttière 14, on dispose au sommet du bardage une pièce en céramique 16 dont la forme camoufle le vide ménagé entre le bardage et le bord du toit, ainsi que la gouttière 14 qui s'y trouve.

[0019] Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre de l'invention.

[0020] L'usage du verbe « comporter », « comprendre » ou « inclure » et de ses formes conjuguées n'exclut pas la présence d'autres éléments ou d'autres étapes que ceux énoncés dans une revendication. L'usage de l'article indéfini « un » pour un élément n'exclut pas, sauf mention contraire, la présence d'une pluralité de tels éléments.

[0021] Dans les revendications, tout signe de référen-

ce entre parenthèses ne saurait être interprété comme une limitation de la revendication.

Revendications

5

1. Bâtiment comportant un toit en tuiles plates (1) mis en jonction avec un bardage également constitué de tuiles plates (101),
dans lequel les tuiles plates (1) du toit et les tuiles plates (101) du bardage sont posées sur des liteaux (2, 102) eux-mêmes posés transversalement sur des plaques ondulées (3, 103), de préférence en acier, de sorte que les eaux pluviales qui s'immiscent entre les tuiles de toit (1) sont recueillies et s'écoulent au creux des ondes de la plaque ondulée (3) du toit, un espace (d) étant ménagé entre le sommet du bardage et le rebord du toit, espace dans lequel est disposée une gouttière (14) munie d'orifices (15), et dans lequel les orifices de la gouttière communiquent avec les ondes des plaques ondulées (103) du bardage, de sorte que les eaux pluviales recueillies par le toit s'écoulent derrière le bardage.
2. Bâtiment selon la revendication 1, dans lequel l'espace (d) et la gouttière (14) qui s'y trouve sont camouflés par une pièce en céramique (16) placée au sommet du bardage.

30

35

40

45

50

55

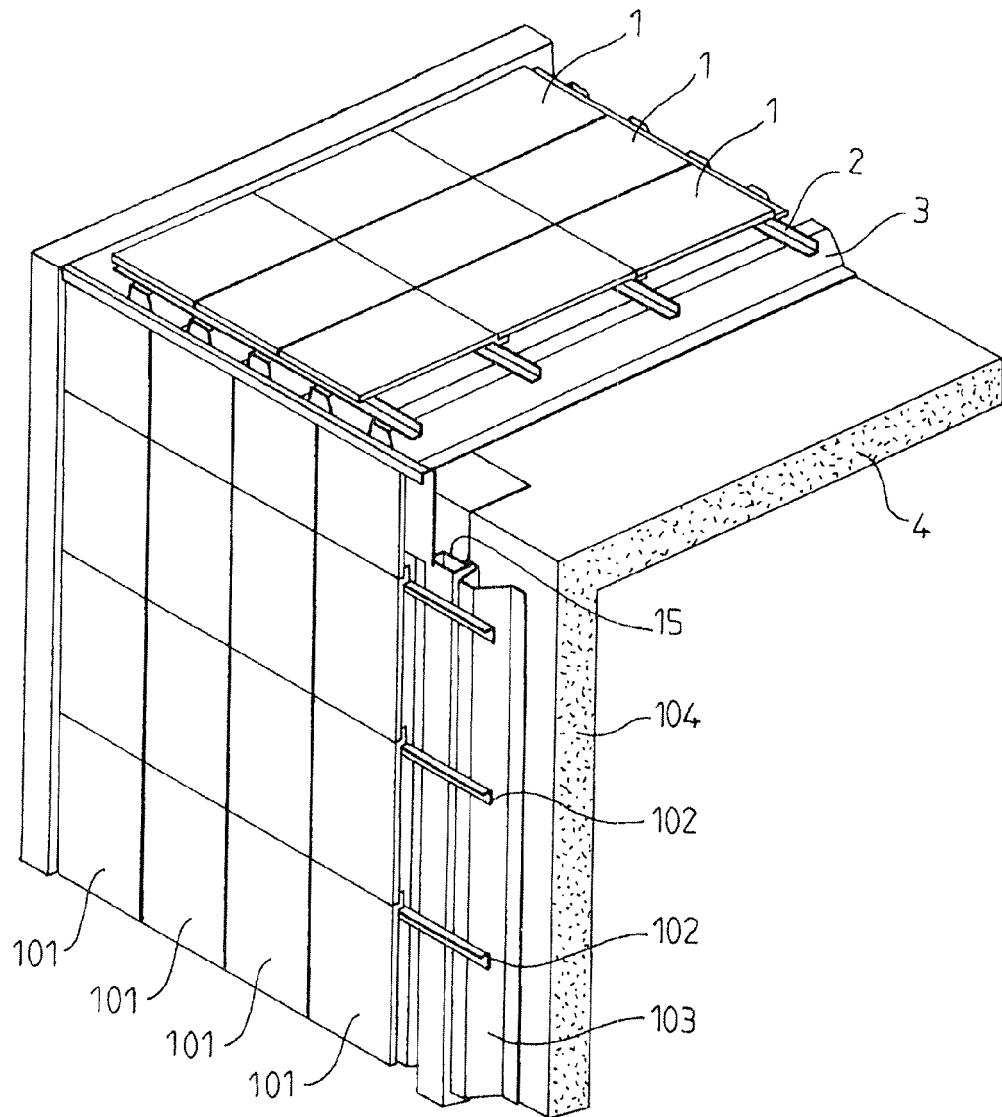


FIG.1

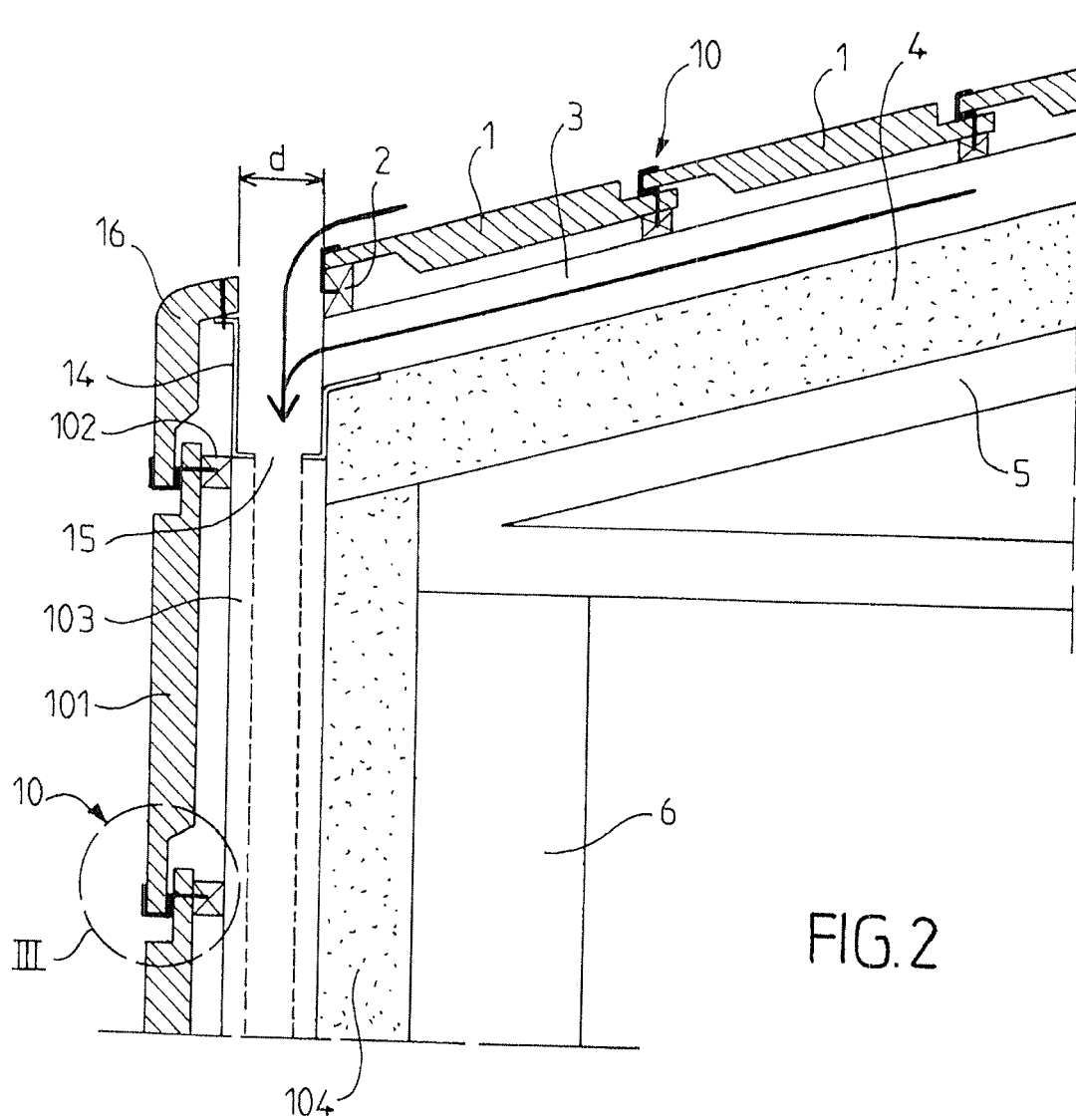
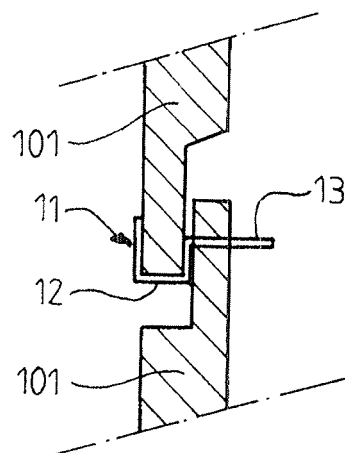


FIG. 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 18 3627

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 2 599 930 A1 (WIENERBERGER NV [BE]) 5 juin 2013 (2013-06-05) * figure 7 *	1,2	INV. E04B7/20 E04D13/04 E04F13/08
A	FR 2 326 551 A1 (PECHINEY ALUMINIUM [FR]) PECHINEY ALUMINIUM 29 avril 1977 (1977-04-29) * page 2, ligne 1-8; figure 1 *	1,2	
A	DE 10 2012 024201 A1 (SCIASCIO SRL DI [IT]) 27 juin 2013 (2013-06-27) * figure 5 *	2	
A	FR 2 709 774 A1 (FACONNAGE CONT ACIER ATEL [FR]) 17 mars 1995 (1995-03-17) * figure 1 *	2	
A	US 2 051 064 A (WORDEN RALPH C) 18 août 1936 (1936-08-18) * figure 12 *	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04F E04D E04B E05D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		6 octobre 2014	Leroux, Corentine
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 18 3627

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-10-2014

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2599930 A1	05-06-2013	BE 1020407 A5 EP 2599930 A1	03-09-2013 05-06-2013
FR 2326551 A1	29-04-1977	AUCUN	
DE 102012024201 A1	27-06-2013	AUCUN	
FR 2709774 A1	17-03-1995	AUCUN	
US 2051064 A	18-08-1936	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82